



# Reconnaissance légale et accès aux droits sociaux pour les aidants proches

Flohimont Valérie  
FUNDP - Df&Ls

Bruxelles – 23 juin 2011



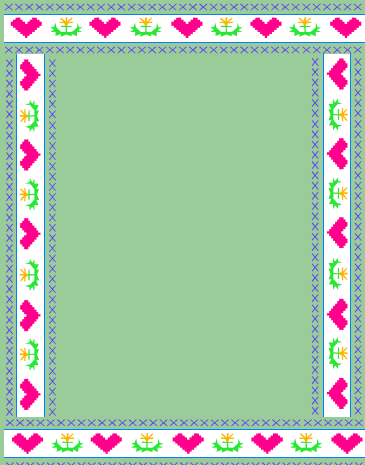


# Table des matières

- Contexte et cadre de la recherche
- Objectifs de la recherche
- Définition juridique de l'aidant proche
- Procédure de reconnaissance de l'aidant proche
- Droit de la sécurité sociale
- Droit du travail
- Conclusions



# Contexte et cadre de la recherche



# Contexte de la recherche

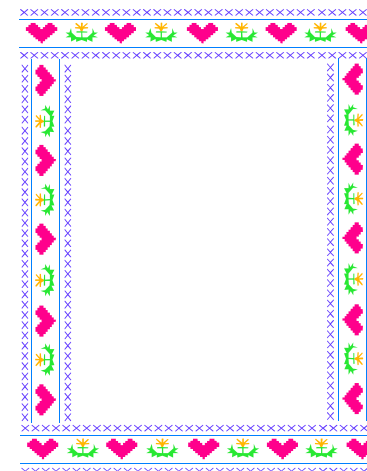
- Demande du terrain (aidants proches)
- Accords de gouvernement fédéral (18 mars 2008 et 31 décembre 2008)
  - Soigner un proche dépendant
  - Pas de préjudices directs ou indirects
  - Dans le cadre de la carrière professionnelle
  - En concertation avec les entités fédérées





# Cadre de la recherche

- Compétences fédérales
- Approche pragmatique
- Grande dépendance
- Aidant proche – vie professionnelle
- Toutes les catégories professionnelles:
  - Salariés
  - Indépendants
  - Fonctionnaires



# Objectifs de la recherche



# Objectifs de la recherche

- Définir **juridiquement** la notion d'aidant proche
- Fixer le **moment** de la qualification
- Fixer les **conditions** pour être qualifié comme tel
- Proposer des réponses **juridiques concrètes**
- Demandes et difficultés en lien avec la **vie professionnelle**



# Définition juridique de l'aidant proche



# Définition juridique de l'aidant proche

- Existence de définitions au niveau des entités fédérées
- Nécessité d'une définition fédérale de l'aidant proche
- Définition basée sur l'expertise de terrain
- Différence entre réalité sociologique et réalité juridique



# Définition juridique de l'aidant proche

**L'aidant proche est:**

- la personne de l'entourage qui,
- à titre non professionnel
- et avec le concours éventuel d'intervenants professionnels,
- assure un soutien et une aide continue
- à une personne en situation de grande dépendance,
- à domicile et dans le respect de son environnement.



## Définition juridique de l'aidant proche

Point de vigilance: **égalité et non-discrimination**  
par rapport:

- à des situations similaires;
- au genre (hommes >< femmes);
- au travail >< à l'aide.



Ne pas s'appuyer sur le partage des rôles observés **maintenant** dans la réalité pour définir juridiquement!

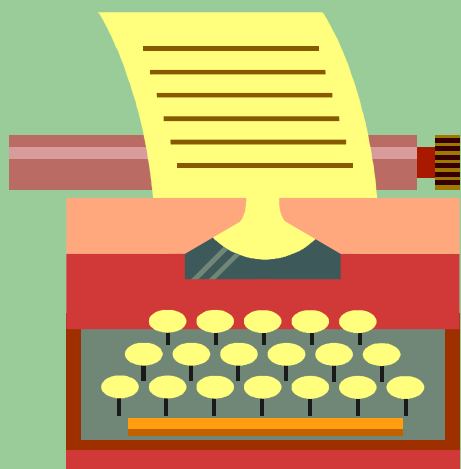


# Définition juridique de l'aidant proche


= Condition **nécessaire** MAIS **pas suffisante**  
pour bénéficier d'une protection sociale spécifique



# Procédure de reconnaissance de l'aidant proche



# Critères contraignants

- Les critères de la définition sont contraignants vu l'importance des droits accordés
- Droits  Obligations
- **Conditions:**
  - Dans le chef de l'aidé
  - Dans le chef de l'aidant
  - Dans la relation aidé-aidant



# Conditions relatives à l'aidé

- Reconnaissance par le SPF Sécurité social
  - Législations existantes (AF, all. PH, aides PA, équivalences échelles régionales et communautaires, ...)?
  - Grille *ad hoc*?
- Sur la base de critères médico-légaux
- En fonction du degré d'autonomie de l'aidé
- Santé physique, mentale et psychique



Droit à 1 ETP aidant proche



# Conditions relatives à l'aidant

- Critère essentiel = incidence de l'activité de l'aidant sur sa disponibilité au travail
- Conditions dans le chef de l'aidant proche :
  - Appartenir à l'entourage de l'aidé
  - Activité à titre non professionnel
  - Affiliation à un organisme ou une association *ad hoc*
  - Exercer son activité en concertation avec les intervenants professionnels





# Conditions relatives à la relation aidé-aidant



Indépendante de la qualité de représentant légal ou judiciaire → idéalement, **interdiction de cumul** dans le chef de l'aidant





# Formalités et procédure

- Consentement de l'aidé
- Attestation d'aidant proche
- Admission à la protection sociale
- Cessation de la qualité d'aidant proche





# Formalités et procédure

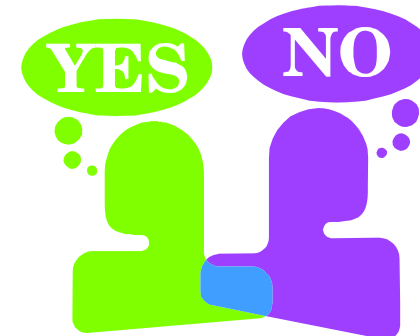
- **Consentement de l'aidé**

- si nécessaire:

- Recours contre l'aidé
- Via représentant légal ou judiciaire

- à discuter:

- Opportunité d'un contrôle *a priori* par MG ou ... ?





# Formalités et procédure

- Attestation d'aidant proche

➔ via l'**OA de l'aidé**



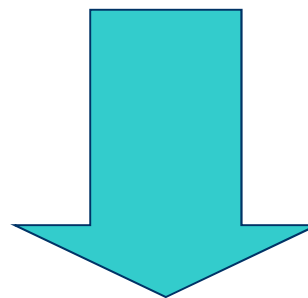
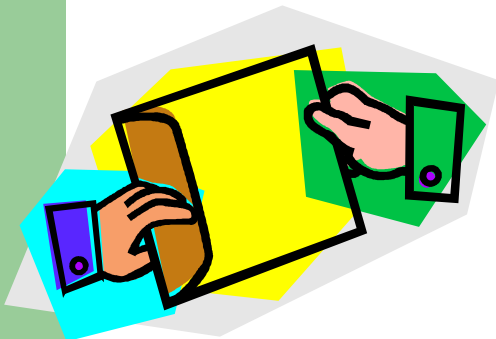
- Avantages:
  - lutte contre les abus/fraudes
  - plusieurs aidants pour un aidé
  - centralisation des informations
  - identité aidant(s) mentionnée dans le DMG



# Formalités et procédure

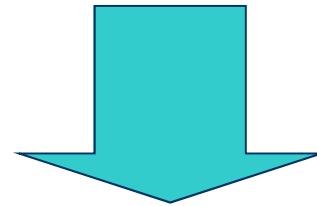
- **Documents requis**

- Dépendance aidé: décision du SPF sécurité sociale (ou assimilation)
- Déclaration 'volonté d'aidant'
- Accord de l'aidé (ou son représentant le cas échéant)
- Preuve affiliation à un organisme ou une association *ad hoc*





# Formalités et procédure



O.A. (de l'aidé) délivre une **attestation d'aidant**

- N.B.: PAS de contrôle d'opportunité!





# Formalités et procédure

- **Fin de la relation**

- Amélioration de la santé de l'aidé
- Désintérêt de l'aidant
- Maltraitance
- Choix de l'aidé et/ou de l'aidant
- Placement
- Décès



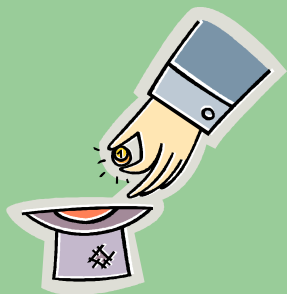
- **Obligation d'information** dans le chef de l'aidant!



# Aspects de droit de la sécurité sociale



En lien avec l'aidant  
proche





# Considérations générales

- Diversité des situations sociales des aidants proches
- L'activité d'aidant proche : une parenthèse, une rupture ou un obstacle
- Nécessité d'utiliser les mécanismes existants

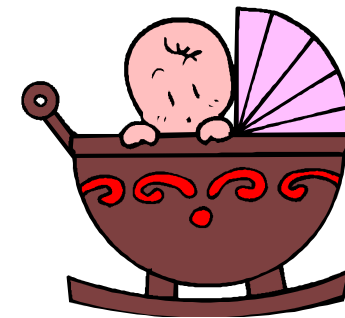




# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Allocations familiales**

- Attributaire = aidant
- Hypothèse: perte de la qualité d'attributaire
- Proposition: maintien de la qualité d'attributaire si conditions AF respectées durant 6 mois sur les 12 mois précédents



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance soins de santé**

- Mécanisme d'assurance continuée?
- PNP: cotisations = 0 € (condition de revenus)
- MAF social → ménage avec un aidant + condition de revenus?
- Situations sociales dignes d'intérêt: intégrer aidant proche?



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance indemnités**
  - Hypothèse: indemnités de maladie mais activité d'aidant
    - Règles anti-cumul
    - => demande de poursuite de l'activité d'aidant
    - => OK si accord du médecin-conseil



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance indemnités**
  - Hypothèse: reprise d'une activité professionnelle après activité d'aidant
    - Si stage exigé (dispositions légales en vigueur)
    - => réduction ou suppression du stage d'attente
    - N.B.: existe déjà pour détenus et personnes privées de liberté



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Hypothèse: non respect des conditions d'admissibilité en raison de l'activité d'aidant
- => allongement de la période de référence
- **PRUDENCE**: motivation juridique suffisante pour respecter le principe d'égalité



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Hypothèse: personnes qui n'ont jamais pu commencer à travailler en raison d'une activité d'aidant
- => 'gel' et reprise des compteurs à zéro si aidant pendant 2 ans au moins



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Législation actuelle: admissibilité maintenue si impossibilité de travailler par suite de force majeure (3 ans prolongeables)
- => aidant = force majeure? - Réponse: B.R. de l'Onem
- => Propositions:
  - Circulaire: aidant = force majeure
  - AR: prolongation des 3 ans de la durée d'aidant



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Législation actuelle: allocation de chômage si pas d'activité  
MAIS présomption légale: activité pour un tiers => rémunération/avantage matériel
- Proposition: AR – B.R. de l'Onem peut reconnaître que l'activité d'aidant n'est pas une activité au sens de la législation chômage



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Sanction pour abandon d'emploi convenable
- Législation actuelle: évaluation de la convenabilité de l'emploi >< famille, enfants
- Exception actuelle: indépendamment de la volonté du travail, mise au travail temporairement impossible
- Proposition: circulaire - B.R. de l'Onem – évaluation au cas par cas



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance chômage**

- Législation actuelle: disponibilité pour le marché de l'emploi + recherche active
- Dérogation actuelle: dispense si situation difficile sur le plan social et familial (1 an renouvelable => max. 72 mois)
- Proposition: autoriser la dérogation pour les aidants



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- **Assurance faillite (indépendants)**

- Législation actuelle: maintien droits soins de santé et AF (4 trimestres) + éventuellement revenu forfaitaire durant 6 mois
- Propositions:
  - Prolonger la période de maintien de droits de la période d'aidant
  - Prolonger la période de référence de la période d'aidant
- N.B.: adaptation des cotisations sociales en conséquence?



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- Pensions

- Législation actuelle: diverses assimilations
- Proposition: meilleure diffusion de l'information sur les possibilités actuelles auprès des aidants
- Acteurs: ONP – SdPSP – Inasti - Associations aidants



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- Pensions

- Hypothèse: introduction d'un crédit-temps spécifique
- Proposition: prévoir assimilation pour la pension
- N.B.: gratuite – payante – mixte?



# Aspects de droit de la sécurité sociale

- Accidents du travail
- Maladies professionnelles
- Vacances annuelles
- Droit à l'intégration sociale et aide sociale
- Allocation pour personne handicapée



*Cf.* rapport de recherche

# Aspects de droit du travail

En lien avec l'aidant  
proche



# Aspects de droit du travail (salariés et fonctionnaires)

- Réduction et/ou suspension du temps de travail
  - Le **crédit-temps spécifique** aidant proche
  - 5 ans si à temps plein et proportionnellement si à mi-temps ou 1/5<sup>ème</sup>
  - En concertation avec les partenaires sociaux



# Aspects de droit du travail (salariés et fonctionnaires)

- **Flexibilité** dans le travail (en concertation avec les partenaires sociaux):
  - **Congé** exceptionnel aidant proche
    - 25 jours par an
    - Par journée ou demi-journée
    - Lié à l'évolution de la personne aidée
  - Flexibilité dans les **horaires**
- **Protection** contre le licenciement

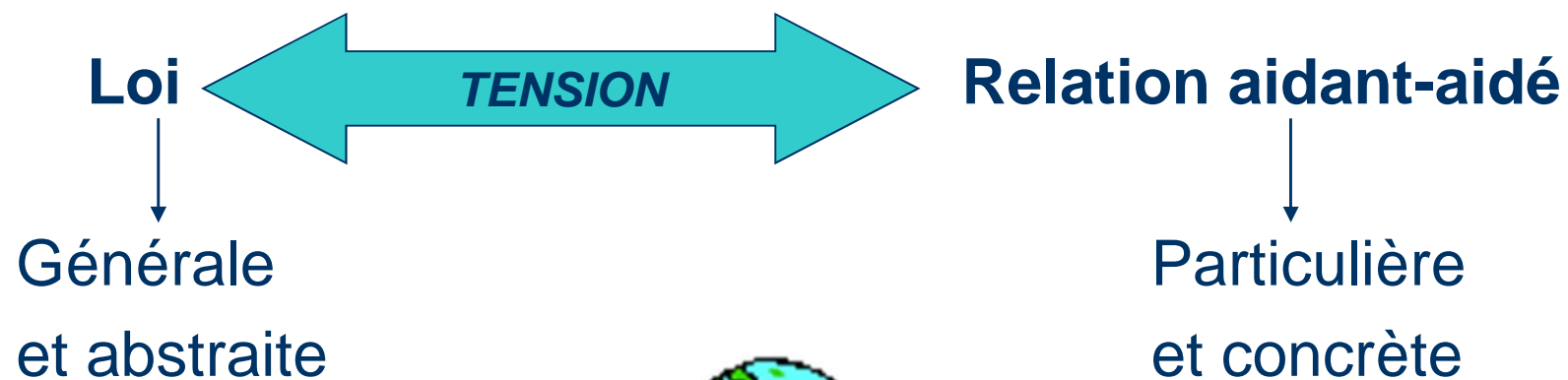




# Conclusions



# Conclusions





# Conclusions

## Questions à débattre (hors champ de la recherche)

- Place à donner à l'aidant au sein de la société?
- Articulation rôle aidant ↔ rôle services existants?
- Niveau d'intrusion des pouvoirs publics dans la sphère privée?





# Conclusions

## Questions à débattre (hors champ de la recherche)

- Dévouement personnel >< marchandisation?
- Comment éviter la rigidification de la situation d'aidant proche?
- Comment permettre à l'aidant de:
  - Respirer?
  - Trouver du réconfort?
  - Faire face aux difficultés?
  - Gérer la culpabilité?
  - Etc.





# Conclusions

- Etre aidant n'est pas fonction d'une catégorie professionnelle

tenir compte de **TOUTES les catégories professionnelles:**

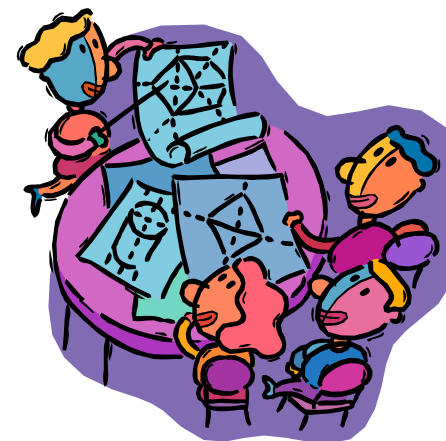
- Fonctionnaires
- Salariés
- Indépendants



# Conclusions

- **Concertation indispensable avec:**

- Administrations compétentes
- Autres niveaux de pouvoir
- Partenaires sociaux
- Associations de terrain
- Législateur





**Merci pour votre attention !**

